

Maître d'ouvrage : HECTARE SA Programme : Création d'un lotissement "Les Hauts de L'Albaric" - Commune de Leuc - Lot 2 Entreprise : ROBERT ; demeurant : 22 Rue de la Gare - 11 250 POMAS							
DECOMPTE GENERAL ET DEFINITIF DU 18/04/2024							
Montant MARCHÉ 83 050,60 € Avenant n°1 31 210,60 € Montant TOTAL MARCHÉ 114 261,20 € Montant sous-traité HT 0,00 €	CERTIFICAT POUR DECOMPTE GENERAL ET DEFINITIF Pour le paiement de la situation au profit de l'entreprise précitée; je soussigné, SARL OPALE, certifie que vu la situation du 18/04/2024, il apparaît que l'ensemble des ouvrages exécutés et des fournitures faites s'élèvent à :						
SITUATION FINANCIERE <u>Certificats antérieurs HT</u> <table border="0"> <tr> <td>N°</td> <td>Date</td> <td>Montant</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>20/02/2024</td> <td>55 371,00 €</td> </tr> </table> AVANCE FORFAITAIRE HT 0,00 € Totaux certificats antérieurs HT 55 371,00 € Montant du présent certificat HT 58 890,20 € TOTAL A CE JOUR HT 114 261,20 €	N°	Date	Montant	1	20/02/2024	55 371,00 €	TRAVAUX Travaux cumulés HT 114 261,20 € Travaux supplémentaires HT Avenants HT Révision de prix HT 0,00 € ENSEMBLE HT 114 261,20 € A DEDUIRE Situations précédentes HT 55 371,00 € Remboursement avance HT 0,00 € MONTANT HT 58 890,20 €
N°	Date	Montant					
1	20/02/2024	55 371,00 €					
AVANCEMENT Marché global 100,00%	APPROVISIONNEMENTS MONTANT HT 58 890,20 €						
Signature Maître d'Ouvrage	CERTIFICAT POUR DECOMPTE GENERAL ET DEFINITIF établi le 19/04/2024 TOTAL HT 58 890,20 € TVA 20,00% 11 778,04 € TOTAL TTC 70 668,24 € Retenue de garantie TTC (5%) 0,00 € Caution bancaire 7 627,89 € MONTANT TOTAL ACOMPTE 70 668,24 € Paiement direct - ROBERT en TTC 70 668,24 €						
Signature Maître d'Œuvre  CONSEIL ET INGENIERIE 1 rue Alexandre Guiraud - 11 300 LIMOUX Tél : 04 68 69 20 01 - Fax : 09 70 19 34 74 SIRET 484 913 793 00069							
Signature Entreprise  Etis ROBERT S.A.S. ELECTRICITE 22 rue de la gare 11250 POMAS Tél : 04 68 69 40 10 SIRET : 300 304 837 00017							

Facture

POMAS le, 18 Avril 2024

Référence : F240326
Situation n° : 2
Client n° : 012852
Code travaux : 704162
N° d'Affaire : 23094
Suivi par : Yves DANJARD

HECTARE S.A.S.

RN 113
75 ZI Les Portes Domitienne
CS 30020
34741 VENDARGUES Cedex

Objet : DECOMPTE DEFINITIF
LEUC - Lotissement Les Hauts de l'Albaric - Lot n°2 Réseaux Secs

Désignation	Un.	Qté Origine	Avt du 19/02/2024		Avt du 18/04/2024		Prix unitaire	Total H.T. Marché €
			%	Qté	%	Qté		
1 - DIVERS								
Mise en chantier, amené et replis du matériel et sécurisation	ENS	1,00	100,00	1,00	100,00	1,00	992,00	992,00
Sous-total DIVERS			100,00		100,00			992,00
2 - TERRASSEMENTS								
2-1 - Sous trottoir								
Ouverture et fermeture de tranchée de 0.40m de large sous chaussée y compris l'évacuation et le remblaiement en graves	ML		0,00		0,00		38,20	
Ouverture et fermeture de tranchée de 0.60m de large sous chaussée y compris l'évacuation et le remblaiement en graves	ML	177,00	100,00	177,00	100,00	177,00	53,30	9 434,10
Sous-total Sous trottoir			100,00		100,00			9 434,10
2-2 - Sous chaussée								
Ouverture et fermeture de tranchée de 0.40m de large sous chaussée y compris l'évacuation et le remblaiement en graves	ML	65,00	100,00	65,00	100,00	65,00	43,90	2 853,50
Ouverture et fermeture de tranchée de 0.60m de large sous chaussée y compris l'évacuation et le remblaiement en graves	ML	75,00	100,00	75,00	100,00	75,00	58,50	4 387,50
Sous-total Sous chaussée			100,00		100,00			7 241,00
Sous-total TERRASSEMENTS			100,00		100,00			16 675,10
3 - BASSE TENSION								
3-1 - Administratif								
Dossier administratif Art. R323-25	FT	1,00	0,00		100,00	1,00	576,00	576,00
Intervention pour relevé de réseau	ENS	1,00	0,00		100,00	1,00	150,00	150,00
Etablissement de plan géo-référencés pour les réseaux BT	ML	480,00	0,00		100,00	480,00	1,30	624,00
Relevé CARTO 1/200	ML	480,00	0,00		100,00	480,00	1,80	864,00
Plan de récolement	ML	480,00	0,00		100,00	480,00	1,00	480,00
Sous-total Administratif					100,00			2 694,00
3-2 - Gaines								
Fourniture et pose d'un grillage avertisseur rouge	ML	315,00	100,00	315,00	100,00	315,00	1,20	378,00
Fourniture et pose d'une Gaine TPC diamètre 75	ML	150,00	100,00	150,00	100,00	150,00	4,00	600,00
Fourniture et pose d'une Gaine TPC diamètre 110	ML	50,00	100,00	50,00	100,00	50,00	5,70	285,00
Sous-total Gaines			100,00		100,00			1 263,00
3-3 - Câbles								
Fourniture et pose de câble H-M24 3x150+95mm² alu	ML		0,00		0,00		26,20	
Fourniture et pose de câble H-M24 3x240+115mm² alu	ML	300,00	100,00	300,00	100,00	300,00	36,00	10 800,00
Fourniture et pose de câble HN33S33 4x35mm² alu	ML	190,00	100,00	190,00	100,00	190,00	15,00	2 850,00
Sous-total Câbles			100,00		100,00			13 650,00
3-4 - REMBT & CIBE								
3-4-1 - Enveloppes béton								
Fourniture et pose d'une enveloppe béton REMBT 300	U	2,00	100,00	2,00	100,00	2,00	164,80	329,60
Fourniture et pose d'une enveloppe béton REMBT 450	U	3,00	100,00	3,00	100,00	3,00	260,10	780,30

SITUATION N° 2
FACTURE N°F240326

Désignation	Un.	Qté Origine	Avt du 19/02/2024		Avt du 18/04/2024		Prix unitaire	Total H.T. Marché €
			%	Qté	%	Qté		
Fourniture et pose d'une enveloppe béton REMBT 600	U	2,00	100,00	2,00	100,00	2,00	261,40	522,80
Fourniture et pose d'une enveloppe béton CIBE	U	15,00	100,00	15,00	100,00	15,00	164,80	2 472,00
Sous-total Enveloppes béton			100,00		100,00			4 104,70
<u>3-4-2 - Coffrets et supports</u>								
Fourniture et pose coffret + support REMBT 300	U	2,00	0,00		100,00	2,00	231,00	462,00
Fourniture et pose coffret + support REMBT 450	U	3,00	0,00		100,00	3,00	342,50	1 027,50
Fourniture et pose coffret + support REMBT 600	U	2,00	0,00		100,00	2,00	425,60	851,20
Fourniture et pose coffret CIBE mono	U	15,00	0,00		100,00	15,00	102,90	1 543,50
Fourniture et pose borne CIBE type 2 mono	U	4,00	0,00		100,00	4,00	167,50	670,00
Sous-total Coffrets et supports					100,00			4 554,20
<u>3-4-3 - Connectiques</u>								
Fourniture et pose connecteurs REMBT réseau	U	12,00	0,00		100,00	12,00	64,90	778,80
Fourniture et pose connecteurs b2	U	6,00	0,00		100,00	6,00	41,50	249,00
Fourniture et pose connecteurs branchement triple	U	7,00	0,00		100,00	7,00	67,50	472,50
Confection tête de câble réseau	U	12,00	0,00		100,00	12,00	23,30	279,60
Confection tête de câble branchement		22,00	0,00		100,00	22,00	18,80	413,60
Sous-total Connectiques					100,00			2 193,50
<u>3-4-4 - Mise à la terre</u>								
Fourniture et confection mise à la terre du neutre avec grille en cuivre	U	7,00	100,00	7,00	100,00	7,00	189,40	1 325,80
Sous-total Mise à la terre			100,00		100,00			1 325,80
<u>3-4-5 - Raccordements</u>								
Raccordement sur coffret existant	U	1,00	0,00		100,00	1,00	131,80	131,80
Sous-total Raccordements					100,00			131,80
Sous-total REMBT & CIBE			44,11		100,00			12 310,00
Sous-total BASSE TENSION			68,00		100,00			29 917,00
<u>4 - ECLAIRAGE PUBLIC</u>								
<u>4-1 - Administratif</u>								
Plan de récolement éclairage public	FT	1,00	0,00		100,00	1,00	288,00	288,00
Intervention pour relevé de réseau	ENS	1,00	0,00		100,00	1,00	150,00	150,00
Etablissement de plan géo-référencés pour les réseaux EP en tranchée commune + SHP	ML	315,00	0,00		100,00	315,00	3,00	945,00
Contrôle de l'installation par un organisme agréé + CONSUEL	U	1,00	0,00		100,00	1,00	487,00	487,00
Sous-total Administratif					100,00			1 870,00
<u>4-2 - Gaines</u>								
Fourniture et pose d'une Gaine TPC diamètre 63	ML	325,00	100,00	325,00	100,00	325,00	3,70	1 202,50
Sous-total Gaines			100,00		100,00			1 202,50
<u>4-3 - Câbles</u>								
Fourniture et pose de câble RO2V 3G16mm² cuivre	ML	325,00	0,00		100,00	325,00	12,00	3 900,00
Sous-total Câbles					100,00			3 900,00
<u>4-4 - Massifs de candélabres</u>								
Fourniture et pose massif préfabriqué n°3 200x200 pour mât de 6 ml	U	8,00	100,00	8,00	100,00	8,00	283,50	2 268,00
Sous-total Massifs de candélabres			100,00		100,00			2 268,00
<u>4-5 - Ensemble d'éclairage</u>								
Fourniture et pose d'un ensemble 6,00 mètres avec crossette et luminaire type R-Light	U	8,00	0,00		100,00	8,00	1 326,20	10 609,60
Sous-total Ensemble d'éclairage					100,00			10 609,60
<u>4-6 - Raccordements</u>								
Fourniture et pose d'une armoire EP monophasé complet y compris le comptage	U	1,00	0,00		100,00	1,00	1 318,70	1 318,70
Sous-total Raccordements					100,00			1 318,70
Sous-total ECLAIRAGE PUBLIC			16,39		100,00			21 168,80
<u>5 - TELECOMMUNICATION</u>								

SITUATION N° 2

FACTURE N°F240326

Désignation	Un.	Qté Origine	Avt du 19/02/2024		Avt du 18/04/2024		Prix unitaire	Total H.T. Marché €
			%	Qté	%	Qté		
5-1 - Administratif								
Plan de récolement France télécom	FT	1,00	100,00	1,00	100,00	1,00	288,00	288,00
Intervention pour relevé de réseau	ENS	1,00	100,00	1,00	100,00	1,00	150,00	150,00
Etablissement de plan géo-référencés pour les réseaux IPCE en tranchée commune + SHP	ML	315,00	100,00	315,00	100,00	315,00	3,00	945,00
Sous-total Administratif			100,00		100,00			1 383,00
5-2 - Gaines								
Fourniture et pose d'un grillage avertisseur vert	ML	315,00	100,00	315,00	100,00	315,00	1,20	378,00
Fourniture et pose de gaine grise LST diam. 45	ML	1 488,00	100,00	1 488,00	100,00	1 488,00	3,80	5 654,40
Sous-total Gaines			100,00		100,00			6 032,40
5-3 - Chambres et regards								
Fourniture et pose chambre L2T - 250 KN	U	2,00	100,00	2,00	100,00	2,00	675,70	1 351,40
Fourniture et pose chambre L2T - 250 KN sans fond	U	1,00	100,00	1,00	100,00	1,00	845,90	845,90
Fourniture et pose chambre L3C - 400 KN	U	1,00	100,00	1,00	100,00	1,00	1 735,20	1 735,20
Fourniture et pose de regard 30 x 30 + couvercle composite 125 KN	U	17,00	100,00	17,00	100,00	17,00	86,90	1 477,30
Sous-total Chambres et regards			100,00		100,00			5 409,80
5-4 - Raccordements								
Raccordement sur réseau existant	U	1,00	0,00		100,00	1,00	283,80	283,80
Sous-total Raccordements					100,00			283,80
Sous-total TELECOMMUNICATION			97,84		100,00			13 109,00
6 - DEPLACEMENT DU POTEAU								
Notre comprend la pose d'un nouveau poteau bois et le déplacement de l'éclairage public mais il ne comprend pas le déplacement de la fibre optique et du cuivre								
Dépose du support existant	ENS	1,00	0,00		100,00	1,00	124,00	124,00
Pose d'un support bois et déplacement de l'éclairage public	ENS	1,00	100,00	1,00	100,00	1,00	1 064,70	1 064,70
Sous-total DEPLACEMENT DU POTEAU			89,57		100,00			1 188,70
7 - AVENANT								
1 - TRAVAUX HTA								
Ouverture et fermeture de tranchée de 0,60m de large sous chaussée y compris l'évacuation et le remblaiement en graves	ML	180,00	0,00		100,00	180,00	58,50	10 530,00
Confection terre des masses	U	1,00	0,00		100,00	1,00	158,00	158,00
Terrassement et dalle pour poste 4UF y compris la dalle de propreté autour du poste	U	1,00	0,00		100,00	1,00	1 230,50	1 230,50
Fourniture et pose d'une gaine TPC diamètre 160	ML	362,00	0,00		100,00	362,00	10,00	3 620,00
Sous-total TRAVAUX HTA					100,00			15 538,50
2 - TRAVAUX POSTE								
Dépose poste 4UF existant y compris préparation, réfection et remise en état	ENS	1,00	0,00		100,00	1,00	3 225,70	3 225,70
Fourniture du poste 4UF récupéré	U	1,00	0,00		100,00	1,00	3 500,00	3 500,00
Transport et pose du poste sur dalle existante	FT	1,00	0,00		100,00	1,00	5 157,60	5 157,60
Mise en peinture des faces extérieures et des portes du poste par 2 couches de peinture façade	ENS	1,00	0,00		100,00	1,00	987,00	987,00
Sous-total TRAVAUX POSTE					100,00			12 870,30
3 - TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES								
Fourniture et pose d'une gaine TPC diamètre 75	ML	65,00	0,00		100,00	65,00	4,00	260,00
Fourniture et pose de câble RO2V 3G10mm² cuivre	ML	75,00	0,00		100,00	75,00	8,10	607,50
Fourniture et pose massif préfabriqué n°3 200x200 pour mât de 6,00ml	U	1,00	0,00		100,00	1,00	283,50	283,50
Fourniture et pose d'un ensemble 6,00ml avec crossette et luminaire type R-LIGHT 32LED 35W	U	1,00	0,00		100,00	1,00	1 339,00	1 339,00
Réalisation d'une remontée aérosouterraine sur support bois y compris goulotte de protection, manchon de jonction et raccordement au réseau	U	2,00	0,00		100,00	2,00	155,90	311,80
Sous-total TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES					100,00			2 801,80
Sous-total AVENANT					100,00			31 210,60

SITUATION N° 2
FACTURE N°F240326

Montant des travaux	114 261,20
Montant situations précédentes HT	-55 371,00
Total H.T.	58 890,20
T.V.A. à 20,00% (V20)	11 778,04
Total T.T.C.	70 668,24

Conditions de paiement : 30 jours date de facture

Pénalités de retard au taux légal.

Pas d'escompte en cas de règlement anticipé.

40 € d'indemnité forfaitaire de compensation de frais de recouvrement pour paiement en retard.

Banque : CIC AUDE-ROUSSILLON ENTREPRISES - Iban : FR7610057191580003038610153 - Bic : CMCIFRPP

Facture validée par nos services

OPALE
CONSEIL ET INGENIERIE
 1, rue Alexandre Guiraud - 11 300 LIMOUX
 Tél : 04 68 69 20 01 - Fax : 09 70 19 34 74
 SIRET 484 913 793 00069



Cautionnement substituant la retenue de garantie dans les conditions prévues par les articles 1 et 2 de la loi n° 71-584 du 16 juillet 1971 « tendant à réglementer les retenues de garantie en matière de marchés de travaux définis par l'article 1779, 3°, du code civil »

La BANQUE CIC SUD OUEST (CIC Sud Ouest), société anonyme au capital de 258.498.240 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX sous le numéro B 456 204 809, dont le siège social est situé à BORDEAUX, 20 Quai des Chartrons

Représenté par : Frédérique BOUILLET et par Christelle ROBEAUX

ci-après dénommée la "Banque"

- connaissance prise du marché de travaux privé, ci-après dénommé le «Marché», dont une copie a été remise à la Banque,
- conclu le 02/12/2022 entre
SOCIETE ETABLISSEMENTS ROBERT
RUE DE LA GARE
11250 POMAS
SIREN : 30030163700017

ci-après dénommé(e) l'"Entrepreneur",

et

HECTARE SAS
RN 113
75 ZI Les Portes Domitiennees
CS 30020
34741 VENDARGUES Cedex

ci-après dénommé(e) le "Maître de l'Ouvrage",

- relatif à l'exécution de travaux consistant en LEUC - Lotissement Les Hauts de l'Alaric - Lot 02, pour la somme de 115 105,68 EUROS (cent quinze mille cent cinq euros et soixante-huit centimes) toutes taxes comprises, somme correspondant au montant du Marché,
- Marché en considération duquel le Maître de l'Ouvrage est susceptible de retenir à l'Entrepreneur, à titre de garantie, la somme de 5 755,25 **EUROS (cinq mille sept cent cinquante-cinq euros et vingt-cinq centimes)** toutes taxes comprises représentant au plus 5 % du montant du Marché toutes taxes comprises, ci-après dénommée le «Montant Garanti»,
- à défaut d'exécution par l'Entrepreneur des travaux relevant de la retenue de garantie dans les conditions prévues par les articles 1 et 2 de la loi n° 71-584 du 16 juillet 1971 «*tendant à réglementer les retenues de garantie en matière de marchés de travaux définis par l'article 1779, 3° du code civil*», ci-après dénommée la «Loi»,

ARTICLE 1 – ENGAGEMENT DE CAUTION SOLIDAIRE –

Déclare se constituer caution personnelle et solidaire de l'Entrepreneur envers le Maître de l'Ouvrage à hauteur du Montant Garanti, dans les conditions prévues par les articles 1 et 2 de la Loi et à l'exclusion du montant des travaux supplémentaires non visés par le Marché, sauf accord de la Banque résultant d'un avenant au présent cautionnement.

ARTICLE 2 – MISE EN JEU DU CAUTIONNEMENT – PAIEMENT PAR LA BANQUE -

Toute mise en jeu du présent cautionnement devra faire l'objet d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée par le Maître de l'Ouvrage à la Banque et motivée par l'inexécution des obligations de l'Entrepreneur.

Tout paiement par la Banque au Maître de l'Ouvrage ne pourra intervenir que sur production, par le Maître de

Référence CI.90.08



l'Ouvrage, du procès-verbal de réception des travaux objet du Marché signé par lui.

Tout paiement effectué par la Banque en exécution du présent cautionnement réduira d'autant et définitivement le Montant Garanti.

ARTICLE 3 – SUBROGATION DE LA BANQUE -

Du fait de son paiement, la Banque se trouvera de plein droit subrogée dans tous les droits du Maître de l'Ouvrage à l'encontre de l'Entrepreneur, le Maître de l'Ouvrage renonçant à se prévaloir des dispositions de l'article 1346-3 du code civil.

ARTICLE 4 – EXPIRATION DU CAUTIONNEMENT -

Le présent cautionnement cessera de produire ses effets à l'expiration d'une année à compter de la date de réception, faite avec ou sans réserve, des travaux objet du Marché, même en l'absence de mainlevée, sauf opposition du Maître de l'Ouvrage motivée par l'inexécution des obligations de l'Entrepreneur et notifiée à la Banque par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Toute opposition abusive est susceptible d'entraîner la condamnation de l'opposant à des dommages et intérêts.

ARTICLE 5 – DROIT APPLICABLE -

Le présent cautionnement est soumis au droit français.

ARTICLE 6 - GARANTIE DES CAUTIONS -

Cet engagement est couvert par le mécanisme de garantie des cautions institué par l'article L 313-50 du code monétaire et financier.

ARTICLE 7 – ELECTION DE DOMICILE -

Dans le cadre du présent cautionnement, la Banque fait élection de domicile à l'adresse suivante :
20 Quai des Chartrons - 33000 BORDEAUX

**PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES**

Les données à caractère personnel recueillies ci-dessus par la BANQUE, responsable de traitement, peuvent faire l'objet d'un traitement informatisé aux fins de délivrance et de gestion de l'engagement par signature, de recueil de garanties, de recouvrement et d'études statistiques, de profilage et de segmentation, de respect d'obligations légales et réglementaires de la Banque, notamment en matière d'évaluation du risque, de sécurité et de prévention des impayés et de la fraude, de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Ces traitements sont principalement fondés sur l'exécution du contrat et le respect d'obligations réglementaires.

A défaut de collecte, la BANQUE n'est pas en mesure de délivrer l'engagement par signature sollicité.

Les données personnelles sont protégées par le secret professionnel auquel est tenue la Banque. Tout Client ou Bénéficiaire personne physique, autorise la Banque à communiquer les informations recueillies dans le cadre des présentes, aux établissements et sociétés membres du groupe auquel appartient la Banque ainsi qu'à ses partenaires, garants, courtiers et assureurs, prestataires, dans la stricte nécessité de l'exécution des finalités décrites ci-dessus. Sont également être destinataires de ces données, le responsable de traitement, le personnel habilité du réseau commercial et de la direction commerciale de la Banque.

Les données peuvent donner lieu à l'exercice d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, ainsi que d'un droit à la portabilité. Il est précisé que l'exercice de certains de ces droits peut entraîner au cas par cas pour la Banque l'impossibilité de fournir la prestation.

Pour exercer l'un de ces droits, les personnes physiques dont les données ont été recueillies peuvent écrire à l'adresse suivante : MONSIEUR LE DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES, 63 chemin Antoine Pardon, 69814 TASSIN CEDEX.

Pour plus d'informations, la politique de protection des données est accessible aux guichets et sur le site internet de la Banque.

Fait à BORDEAUX , le 19/02/2024

La BANQUE CIC SUD OUEST (CIC Sud Ouest)

BON POUR MAINLEVEE *	
A remplir par le bénéficiaire sur l'original de la présente garantie accompagné des justificatifs nécessaires	
Cachet commercial	Signature de la personne habilitée précédée de la mention manuscrite « Bon pour mainlevée »

* Partie à renseigner lorsque le bénéficiaire aura été rempli dans ses droits et acceptera de lever le présent engagement SUR PRODUCTION DU PV DE RECEPTION DES TRAVAUX garantis et après expiration du délai de garantie.



Cautionnement substituant la retenue de garantie dans les conditions prévues par les articles 1 et 2 de la loi n° 71-584 du 16 juillet 1971 « tendant à réglementer les retenues de garantie en matière de marchés de travaux définis par l'article 1779, 3°, du code civil »

La BANQUE CIC SUD OUEST (CIC Sud Ouest), société anonyme au capital de 258.498.240 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX sous le numéro B 456 204 809, dont le siège social est situé à BORDEAUX, 20 Quai des Chartrons

Représenté par : Frédérique BOUILLET et par Christelle ROBEAUX

ci-après dénommée la "Banque"

- ayant été informée prise du marché de travaux privé, ci-après dénommé le « Marché »,
- conclu le 02/12/2022 entre
SOCIETE ETABLISSEMENTS ROBERT
RUE DE LA GARE
11250 POMAS
SIREN : 30030163700017

ci-après dénommé(e) l'"Entrepreneur",

et

HECTARE SAS
RN 113
75 ZI Les Portes Domitienne
CS 30020
34741 VENDARGUES Cedex

ci-après dénommé(e) le "Maître de l'Ouvrage",

- relatif à l'exécution de travaux consistant en AVENANT LEUC - Lotissement Les Hauts de l'Albaric - Réseaux Secs, pour la somme de 37 452,72 EUROS (trente-sept mille quatre cent cinquante-deux euros et soixante-douze centimes) toutes taxes comprises, somme correspondant au montant du Marché,
- Marché en considération duquel le Maître de l'Ouvrage est susceptible de retenir à l'Entrepreneur, à titre de garantie, la somme de 1 872,64 EUROS (mille huit cent soixante-douze euros et soixante-quatre centimes) toutes taxes comprises représentant au plus 5 % du montant du Marché toutes taxes comprises,
- à défaut d'exécution par l'Entrepreneur des travaux relevant de la retenue de garantie dans les conditions prévues par les articles 1 et 2 de la loi n° 71-584 du 16 juillet 1971 «tendant à réglementer les retenues de garantie en matière de marchés de travaux définis par l'article 1779, 3° du code civil», ci-après dénommée la «Loi»,

ARTICLE 1 – ENGAGEMENT DE CAUTION SOLIDAIRE

La Banque se constitue caution personnelle et solidaire de l'Entrepreneur envers le Maître de l'Ouvrage à hauteur de la somme maximum de 1 872,64 EUROS (mille huit cent soixante-douze euros et soixante-quatre centimes), ci-après dénommée le « Montant Garanti », dans les conditions prévues par les articles 1 et 2 de la Loi et à l'exclusion du montant des travaux supplémentaires non visés par le Marché, sauf accord de la Banque résultant d'un avenant au présent cautionnement.

ARTICLE 2 – MISE EN JEU DU CAUTIONNEMENT – PAIEMENT PAR LA BANQUE

Toute mise en jeu du présent cautionnement devra faire l'objet d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée par le Maître de l'Ouvrage à la Banque et motivée par l'inexécution des obligations de l'Entrepreneur.

Tout paiement par la Banque au Maître de l'Ouvrage ne pourra intervenir que sur production, par le Maître de



l'Ouvrage, du procès-verbal de réception des travaux avec réserves objet du Marché signé par lui et de tout document justifiant les sommes demandées et de la défaillance de l'Entrepreneur dans la levée des réserves (ex. mise en demeure).

Tout paiement effectué par la Banque en exécution du présent cautionnement réduira d'autant et définitivement le Montant Garanti.

ARTICLE 3 – SUBROGATION DE LA BANQUE

Du fait de son paiement, la Banque se trouvera de plein droit subrogée dans tous les droits du Maître de l'Ouvrage à l'encontre de l'Entrepreneur, le Maître de l'Ouvrage renonçant à se prévaloir des dispositions de l'article 1346-3 du Code civil.

ARTICLE 4 – EXPIRATION DU CAUTIONNEMENT

Le présent cautionnement cessera de produire ses effets à l'expiration d'une année à compter de la date de réception, faite avec ou sans réserve, des travaux objet du Marché, même en l'absence de mainlevée, sauf opposition du Maître de l'Ouvrage motivée par l'inexécution des obligations de l'Entrepreneur et notifiée à la Banque par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Toute opposition abusive est susceptible d'entraîner la condamnation de l'opposant à des dommages et intérêts.

ARTICLE 5 – DROIT APPLICABLE

Le présent cautionnement est soumis au droit français.

ARTICLE 6 - GARANTIE DES CAUTIONS

Cet engagement est couvert par le mécanisme de garantie des cautions institué par l'article L 313-50 du code monétaire et financier.

ARTICLE 7 – ELECTION DE DOMICILE

Dans le cadre du présent cautionnement, la Banque fait élection de domicile à l'adresse suivante :
20 Quai des Chartrons - 33000 BORDEAUX

**PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES**

Les données à caractère personnel recueillies ci-dessus par la BANQUE, responsable de traitement, peuvent faire l'objet d'un traitement informatisé aux fins de délivrance et de gestion de l'engagement par signature, de recueil de garanties, de recouvrement et d'études statistiques, de profilage et de segmentation, de respect d'obligations légales et réglementaires de la Banque, notamment en matière d'évaluation du risque, de sécurité et de prévention des impayés et de la fraude, de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Ces traitements sont principalement fondés sur l'exécution du contrat et le respect d'obligations réglementaires.

A défaut de collecte, la BANQUE n'est pas en mesure de délivrer l'engagement par signature sollicité.

Les données personnelles sont protégées par le secret professionnel auquel est tenue la Banque. Tout Client ou Bénéficiaire personne physique, autorise la Banque à communiquer les informations recueillies dans le cadre des présentes, aux établissements et sociétés membres du groupe auquel appartient la Banque ainsi qu'à ses partenaires, garants, courtiers et assureurs, prestataires, dans la stricte nécessité de l'exécution des finalités décrites ci-dessus. Sont également destinataires de ces données, le responsable de traitement, le personnel habilité du réseau commercial et de la direction commerciale de la Banque.

Les données peuvent donner lieu à l'exercice d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, ainsi que d'un droit à la portabilité. Il est précisé que l'exercice de certains de ces droits peut entraîner au cas par cas pour la Banque l'impossibilité de fournir la prestation.

Pour exercer l'un de ces droits, les personnes physiques dont les données ont été recueillies peuvent écrire à l'adresse suivante : MONSIEUR LE DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES, 63 chemin Antoine Pardon, 69814 TASSIN CEDEX.

Pour plus d'informations, la politique de protection des données est accessible aux guichets et sur le site internet de la Banque.

Fait à BORDEAUX, le 18/04/2024

La BANQUE CIC SUD OUEST (CIC Sud Ouest)

BON POUR MAINLEVEE * A remplir par le bénéficiaire sur l'original de la présente garantie accompagné des justificatifs nécessaires	
Cachet commercial	Signature de la personne habilitée précédée de la mention manuscrite « Bon pour mainlevée »

* Partie à renseigner lorsque le bénéficiaire aura été rempli dans ses droits et acceptera de lever le présent engagement SUR PRODUCTION DU PV DE RECEPTION DES TRAVAUX garantis et après expiration du délai de garantie.

